



**Arrêté du maire
de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE**

OBJET :

ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX.

La Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 19 décembre 2025 faite par la société CECCON BTP, Monsieur Julien SUSCILLON,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le Chemin de la Mairie dans un but de sécurité publique afin de permettre des travaux de raccordement au réseau électrique chez M. LAMARCHE par la société CECCON BTP dont le bénéficiaire est la société ENEDIS, Monsieur Karim KHELLAFI du mercredi 07 janvier 2026 au vendredi 20 février 2026,

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les travaux seront réalisés Chemin de la Mairie, pour une durée de 45 jours calendaires du mercredi 07 janvier 2026 au vendredi 20 février 2026 de 08h00 à 17h00. Le sens de circulation concerné sera les deux sens de circulation, avec circulation alternée manuellement et empiètement sur la chaussée. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Les travaux seront des travaux de raccordement au réseau électrique par la société CECCON BTP dont le bénéficiaire est la société ENEDIS (cf. demande d'arrêté de police de la circulation + plan). L'intervention des travaux durera 45 jours calendaires du 07/01/2026 au 20/02/2026.

Article 2 : La sécurisation sera mise en place par la société CECCON BTP et/ou ENEDIS. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société CECCON BTP, la société Enedis, Madame la Maire de Bloye, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur Julien SUSCILLON, la société CECCON BTP, qui transmettra à Monsieur Karim KHELLAFI, la société ENEDIS,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication
ou affichage en date du :

Madame la Maire,
Isabelle BOUCHET



Fait à BLOYE, le 06 janvier 2026
Madame la Maire,
Isabelle BOUCHET

